



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRECY-EN-PONTHIEU
2, Place Jean de Luxembourg
B.P. 90013
80150 CRECY-EN-PONTHIEU

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement d'ABBEVILLE

Canton de RUE

 03.22.23.70.00
Télécopie 03.22.23.70.04

CRECY-EN-PONTHIEU, le 13 mars 2017

Le Maire

aux habitants de Crécy-en-Ponthieu

OBJET :

Verbalisation électronique

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 1^{er} mars 2017, de mettre en place la verbalisation électronique dans la commune.

Dès que le matériel nécessaire sera acheté, Daniel BARTHE, ASVP pourra être amené à verbaliser :

- arrêts et stationnements gênants, abusifs ou interdits
- contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurances

Le procès-verbal sera immédiatement transmis à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, sans annulation possible.

Cette mise en place a pour unique objectif de rétablir des règles trop souvent bafouées (stationnement devant la porte de garage d'habitants, de part et d'autre de la rue de l'église le dimanche matin, arrêts devant l'école, etc...).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,


Gérard LHEUREUX